

Reprise des inscriptions pour l'année 2020-2021.

Chers Parents,
Chers Élèves,

Ce lundi 18 mai, les inscriptions reprendront officiellement pour l'année scolaire 2020-2021 !

Les **inscriptions en 1^{re} année** se feront sur simple présentation et selon l'ordre chronologique des arrivées à l'Athénée Royal « CROMMELYNCK ».

Pour que l'inscription devienne effective dans notre établissement scolaire, il vous faudra fournir :

- 3 photos d'identité ;
- un extrait d'acte de naissance ou une composition de ménage (*une copie suffit*) ;
- les pièces d'identité des parents et de l'élève ;
- une vignette de la mutuelle ;
- le dernier bulletin ou la copie du dernier bulletin (*facultatif*).

Pour toute autre année d'étude (de la 2^e à la 7^e année), il faudra formuler votre demande d'inscription par courriel (contact@acrommelynck.net) en précisant les NOM, Prénom, année d'étude et option souhaitée ainsi que la motivation de la demande. Un rendez-vous sera fixé très rapidement. Les documents requis sont les mêmes que ceux repris en supra.

À noter que la somme de 124 € vous sera réclamée lors d'une **inscription en 7^e année** ! Ladite somme correspond au droit d'inscription réclamé par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Par facilité, prière de la glisser dans une enveloppe sans la refermer. Un reçu vous sera remis par notre comptable.

Les inscriptions se prendront entre 10 h 00 et 14 h 30. Un fléchage vous indique dès l'entrée la route à suivre pour rejoindre le bureau de la personne responsable.

Dans le contexte sanitaire actuel, les mesures suivantes seront obligatoirement respectées par les parents ou élèves majeurs qui se présentent :

- Une seule personne pour réaliser l'inscription, sauf si un traducteur vous accompagne parce que vous ne maîtrisez pas la langue ;
- Le port du masque est obligatoire, de même que l'usage du liquide hydroalcoolique (*ce dernier étant mis à votre disposition dès l'entrée dans l'enceinte du bâtiment*) ;
- Les mesures de distanciation s'appliquent en dehors et dans l'enceinte de l'établissement ;
- Si vous êtes malade, l'inscription peut se faire à distance (*via l'adresse e-mail précitée*). Inutile donc de faire prendre des risques au personnel qui s'occupe de ces procédures ou à d'autres parents.

En vous remerciant pour l'attention portée aux consignes qui précèdent, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, chers élèves, en l'expression de ma considération distinguée.

Prenez soin de vous et des vôtres !

Le Préfet des études,



A. MELLOULI

☎ 02 770 06 20
☎ 02 763 01 50
🌐 www.acrommelynck.be

Avenue Orban 73
1150 Woluwe-Saint-Pierre
✉ contact@acrommelynck.net



Réseau d'enseignement organisé par
la Communauté française visée à
l'article 2 de la constitution.